



Commune de Lamalou-les-Bains

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers - Canton de Clermont-l'Hérault

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le

ID : 034-213401268-20231212-DMBPEAUASS-BF

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

2023-079

Réf : FINANCES
LOCALES

Objet : Décision
modificative Budget
Eau et
Assainissement

Date de convocation :
07/12/23

Date d'affichage :
07/12/23

Nombre de conseillers
en exercice : 22

Présents : 14

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lamalou-les-Bains, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur DALERY Guillaume, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : SABATIER Jean-Claude, MECHE Florence, LACHAL Angeline, CANOVAS Michel, PICARD Thérèse, POULAIN Alain, BLANQUART Marie-Christine, BALDACCHINO Thierry, ROBINET Corinne, ROQUES Magali, PUNA Marie, FLORENTIN Fabrice, SZULAK Laurent.

Absents ayant donné procuration :

ARONOFF Emmanuel (procuration à CANOVAS Michel)

BURGAT Laurent (procuration à DALERY Guillaume)

*Absents : Mrs. BRAIL Patrick, GARRE Pierre, LACOUCHE Maxence
Mmes DANIEL Nathalie, PEREZ Nathalie, VIDAL Lise,*

Mme Angeline LACHAL a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la mise en concordance de l'inventaire du budget Eau Assainissement avec les services de la DGFIP, il convient de réajuster le montant budgété des amortissements 2023 sous forme de décision modificative comme suit :

MAIRIE DE LAMALOU LES BAINS - EAU ET ASSAINISSEMENT DM 2023 Décision Modificative 1

05/12/2023	Edition de Décision Modificative	1 / 1
------------	----------------------------------	-------

Décision modificative n°1 (Crédit supplémentaire)

Description : REAJUSTEMENT DES AMORTISSEMENTS 2023 SUITE REPRISE ACTIF EN
CONCORDANCE AVEC LA DGFIP

date de délibération : 12/12/2023

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 023 023 (ordre)		46 440,00	POUR EQUILIBRE DE LA SECTION FONCTIONNEMENT
D F 042 0811 (ordre)	46 440,00		AUGMENTATION DES DOTATIONS AMORTISSEMENTS 2023 SUITE AJUSTEMENT ACTIF AVEC DGFIP
R I 021 021 OPFI (ordre)		46 440,00	POUR EQUILIBRE DE LA SECTION INVESTISSEMENT
R I 040 28158 OPFI (ordre)	46 440,00		AUGMENTATION DES DOTATIONS AMORTISSEMENTS 2023 SUITE AJUSTEMENT ACTIF AVEC DGFIP

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		46 440,00
	Réductions		46 440,00
Recettes :	Ouvertures	46 440,00	
	Réductions	46 440,00	
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
Ouv. - Réd.	

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

- Approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessus

*Ainsi délibéré les jour mois et an susdits,
Rendu exécutoire après envoi à la Sous-Préfecture.*

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire dans un délai de deux mois ou d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

*Pour extrait conforme,
Le Maire*

